

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 13 juin 2023 à 18h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. A. PAUTEX, Président

Mmes A. BATARDON, M. BESSAT, G. BISSON,
M. CHERBULIEZ, M. GAUTROT et F. MAYE,
Conseillères municipales

MM. F. BARRO, J.-M. BALDIN, L. BERNHEIM, O. DUC,
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. KAPANCI,
S. LUISIER, Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER, F. SCHOCH,
S. ZANICOLI et C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Sont excusées : Mmes M. BARRAS, M.-L. DESARDOUIN, C.-F. MATTHEY,
Conseillères municipales

Y assistent : Mme A. TAGLIABUE, Maire et Présidente
M. J.-M. MARTIN, Vice-président
M. C. ROBERT, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme L. ZUMTHOR, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Pour le rétablissement de la ligne 34 entre Veyrier-Tournettes et Chevrier –
pétition - Rapport de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion
environnementale du 1er juin 2023.
5. Présentation du compte rendu administratif et financier 2022.
6. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Crédit de construction pour le Groupe scolaire des Grands Esserts, cession
gratuite et servitudes (prop. n°23.13)
 - b) Crédit de réalisation pour la 1ère étape du projet d'aménagement des espaces
publics des Grands Esserts (prop. n°23.14)
 - c) Établissement d'un plan de site et d'un plan localisé de quartier pour le périmètre
du Petit Veyrier et du Pré Princep (prop. n°23.15)
 - d) Réfection et aménagement de la Fontaine de César (prop. n°23.12)
7. Propositions des Conseillers municipaux.
8. Questions et divers.

Le président ouvre la séance.

Mme CHERBULIEZ relève que le point 4 indique une «pétition», alors qu'il s'agit désormais d'une «résolution» suite à un changement effectué en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Le président prononce le discours suivant : «Bonsoir à toutes et à tous, je vous souhaite la bienvenue au Conseil municipal de Veyrier que j'aurai le plaisir de présider pour une année. Merci pour votre confiance en m'ayant élu à ce poste. C'est un honneur et je m'efforcerai de remplir au mieux cette fonction. Je me réjouis de travailler avec la belle équipe du bureau et bien entendu, également avec l'administration communale. Pour en finir avec les remerciements, j'aimerais encore saluer Charly Hutzli pour son année de présidence qu'il a menée d'une main de maître. En lien avec le Conseil administratif, notre mission de Conseiller et Conseillère municipal.e est de faire évoluer la commune à travers des échanges d'idées et d'être une force de propositions au service des intérêts communs pour les Veyrites, et je souligne ces derniers mots «intérêts communs pour les Veyrites». Mais depuis le temps que nous siégeons ensemble dans cette salle, je sais que vous en êtes tous conscients. Tout au long de l'année, nous sommes à l'écoute des Veyrites, mais ne pouvons pas toujours accepter leurs doléances. Parfois, il serait bien que certains de nos concitoyennes et concitoyens en prennent également conscience au lieu de se lâcher sur les réseaux sociaux. Nous ne pouvons et ne pourrons jamais contenter tout le monde. Nous avons l'immense privilège de vivre dans une démocratie où chacun peut s'exprimer librement. Cette liberté a toutefois une limite : le respect des autres. Comme nous le verrons déjà ce soir, cette année sera marquée par des décisions importantes pour l'avenir proche de la commune et les générations futures. Réussir les Grands Esserts, la réhabilitation du périmètre de l'ancienne salle communale et l'utilisation de la parcelle 5209, pour n'en citer que quelques-uns. Nous avons une grande responsabilité afin de réussir le Veyrier de demain, tout en sauvegardant au mieux la qualité actuelle de notre environnement. Alors continuons notre travail pour le bien-être de tous, les actuels et futurs Veyrites. Je vous souhaite une très belle année dans cet hémicycle qui s'annonce passionnante. Vive Vessy, vive Pinchat et vive Veyrier !»

Applaudissements.

Mme TAGLIABUE prononce le discours suivant : «Cher Christian, cher Jean-Marie, chers collègues de l'administration, chers Conseillères et Conseillers municipaux, cher public. C'est avec beaucoup de plaisir et de joie que j'endosse le rôle de maire, pour l'année politique à venir. Au nom de Veyrier-Ensemble, j'espère qu'elle sera joyeuse, festive, remplie de projets, de rencontres intéressantes et constructives, car la réalité n'a pas toujours été la même. J'ai été élue suite à la démission de Sophie Luthi et mon engagement a été effectif en août 2019. Cette année de mairie aurait dû être celle de Veyrier-Ensemble, mais malheureusement, comme personne n'était présent fin mai, elle a été donnée au groupe PLR. Puis, en 2020, après les élections, j'ai entamé cette législature en tant que maire, mais comme vous vous en rappelez, en pleine pandémie : pas de promotions, pas de fête du 1^{er} août, pas de Vogue, pas d'apéritif communal, un seul événement, heureusement, le Champs des possibles. Vous imaginez donc que je me réjouis particulièrement de tous les événements qui me permettront d'être en contact direct avec la population, moments indispensables pour la cohésion sociale et les discussions fructueuses. J'espère que l'année à venir

continuera à évoluer dans la même ambiance, respectueuse et à l'écoute de l'autre, car de nombreux projets d'envergure nous attendent : la réfection du toit de l'école de Bois-Gourmand, le rehaussement de la caserne des pompiers, la transformation des vestiaires du FC Veyrier Sports, la transformation de l'espace de l'ancienne salle communale et de ses environs, pour ne citer que ceux qui vont démarrer incessamment. Nous avons bien évidemment des sujets qui nous divisent, des visions différentes et des préoccupations parfois diamétralement opposées. Néanmoins, je reste persuadée que notre rôle est d'entendre et de trouver des solutions qui prennent en compte la plus grande partie de la population veyrite. Pour arriver à trouver des consensus, des points de convergence, il faut travailler ensemble, faire confiance et être capable de se remettre en question. Aujourd'hui nous avons des relations de qualité avec la plupart des groupes ou associations communales, même s'il arrive parfois que l'une ou l'autre utilise un mode de communication particulier, peu constructif et parfois même à la limite du mensonger. J'espère que nous réussirons à améliorer la qualité de nos échanges avec celle-ci, car l'attaque stérile n'a jamais réhaussé le débat, bien au contraire, elle le crispe. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet, le but étant d'entamer cette avant-dernière année de législature dans la joie et la bonne humeur. Je rajouterai encore que demain est un jour important pour les femmes, le 14 juin, jour qui devrait nous rappeler à toutes et tous que, malheureusement, il reste encore de nombreux sujets injustes en termes d'égalité dans notre pays. Il y a toujours une différence de traitement de salaires entre les hommes et les femmes, les femmes travaillant à 100% gagnent en moyenne CHF 6'817 par mois, tandis que les hommes touchent CHF 8'317. On retrouve également la Suisse en queue de peloton concernant les rentes de vieillesse des femmes, avec à nouveau un écart important entre les hommes et celles-ci. Beaucoup d'entre-elles ne peuvent pas vivre de leur rente vieillesse. Je ne vous parlerai pas ce soir de l'Iran ou l'Afghanistan, pays dans lesquels on peut être battues à mort pour une mèche de cheveux qui sort de son foulard ou interdites dans les universités. Comme je vous l'ai dit précédemment, mon but n'est pas de déprimer cet hémicycle, mais simplement de vous rappeler que nous ne vivons pas toutes les mêmes réalités, que Veyrier essaie, à son niveau, d'être exemplaire quant à l'engagement de notre personnel et que, fort heureusement, nous avons autant de femmes que d'hommes à des postes à responsabilités, avec une égalité de salaires liée au poste, que l'on soit femme ou homme. Sur ce, je vous souhaite à toutes et tous de passer un bel été, et vous donne rendez-vous aux promotions, le vendredi 30 juin et à la fête du 1^{er} août à Grand-Donzel.»

Applaudissements.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023.

Le procès-verbal du 16 mai 2023 est approuvé par 19 oui et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président mentionne un courrier de la part de l'Association des riverains du chemin de Grand-Donzel, daté du 16 mai 2023, concernant des préoccupations liées à la

sécurité des piétons et au parking sauvage. Il s'agit d'un chemin essentiellement privé et le bureau se chargera de répondre à ce courrier.

3. Communications du Conseil administratif.

Mme TAGLIABUE évoque les prochaines manifestations communales. Tout d'abord, du jeudi 8 au dimanche 25 juin, l'événement «piano égaré» sera de retour dans les communes genevoises. Le piano se trouve à côté de l'église. Il y aura des moments d'animation et de musique dans le centre du village qui créeront des opportunités de rencontres et d'échanges. Le piano est disponible de 9h à 21h.

Concernant les promotions scolaires, elle indique que la cérémonie des 8P aura lieu le mardi 20 juin, une semaine plus tôt que de coutume, en raison des travaux à l'école de Bois-Gourmand. Le vendredi 30 juin, un cortège partira de l'école de Grand-Salève à 19h15 pour se rendre à Grand-Donzel. Elle signale qu'un formulaire d'inscription va circuler dans l'hémicycle pour les membres du Conseil municipal.

En outre, elle mentionne que le 1^{er} août aura lieu entièrement à Grand-Donzel, dès 18h30. Les invitations suivront.

Enfin, les promotions de l'Ecole de musique de la Fanfare de Veyrier auront lieu le jeudi 22 juin à 19h à la salle communale.

Mme CHERBULIEZ demande si les promotions des 8P auront lieu à Bois-Gourmand ou à Grand-Salève.

Mme LIPAWSKY répond qu'elles auront lieu à l'espace Grand-Salève.

M. ROBERT souhaite répondre aux demandes réitérées de Mme BESSAT quant au coût de lampadaires à détection de mouvements. En dehors du prix de la pose et d'autres paramètres, un candélabre sans détection de mouvements coûte CHF 3'935, alors qu'un lampadaire avec détection coûte CHF 4'440, soit une différence de près de 10%. Par conséquent, il n'est pas possible d'invoquer des raisons économiques pour la non-installation de ces candélabres. Par ailleurs, en réponse à la demande de M. ZANICOLI au sujet du mauvais état du terrain de pétanque, il signale qu'une offre pour la remise en état du pourtour et l'adaptation de la grille d'évacuation a été demandée. En réponse à la demande de M. MÜLLER quant à la présence d'une machine de forage aux Grands Esserts, il explique qu'il s'agissait d'un sondage pour les travaux liés à l'exutoire à l'Arve pour la mise en place des collecteurs. Il ajoute que la préoccupation de Mme BATARDON au sujet du mauvais état de l'escalier entre l'espace Grand-Salève et la clinique est un problème connu du service technique. Il s'explique par le mauvais choix du revêtement qui ne supporte pas les trottinettes. Le service réfléchit à une solution durable qui n'implique pas la refonte intégrale de l'escalier. Enfin, il rappelle la question de Mme MAYE quant aux lumières du parking à vélos allumées en continu. Ce problème est également connu du service technique. L'éclairage est alimenté directement par le réseau des SIG et il n'est pas possible d'installer une horloge. La question est étudiée et la solution en cours serait de remplacer les six luminaires par des LED avec un détecteur par luminaire. Le coût de ces travaux est en cours d'évaluation. Pour finir, il présente ses excuses pour le délai de réponse au sujet de la motion pour "Favoriser une gestion responsable de la rétention et de la gestion de l'eau pour les propriétaires fonciers veyrites". Ce domaine

est plus complexe qu'il n'y paraissait et une réponse sera donnée lors du prochain Conseil municipal.

M. MARTIN déclare que cinq nouvelles places 4 heures macarons seront créées dans le périmètre de la maison Rose. Elles ont fait objet d'un nouvel arrêté et le marquage aura lieu cet été. Elles seront disponibles dès la fin juillet.

4. Pour le rétablissement de la ligne 34 entre Veyrier-Tournettes et Chevrier – résolution – Rapport de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale du 1^{er} juin 2023.

Mme CHERBULIEZ signale que la pétition a été transformée en résolution dans le but d'élargir le sujet et de ne pas limiter la problématique à la suppression de la ligne 34. Cela permet d'inclure toutes les questions relatives aux trajets des enfants de Veyrier vers leur établissement scolaire. Elle demande à Mme TAGLIABUE de rappeler la position de l'ancien Conseiller d'État, ministre de tutelle des TPG, ainsi que celle des TPG, car elle estime que le rapport n'est pas clair à ce sujet.

Mme TAGLIABUE évoque un courrier du Conseiller d'État mentionnant son désaccord sur la forme et non sur le fond. La décision a été prise de façon hâtive et aucune étude n'a été faite auprès des écoles. C'est ce point-ci qui a déplu au Conseiller d'État. Toutefois, il entendait que les TPG transforment cette ligne, étant donné sa faible fréquentation. En revanche, les TPG ont toujours souhaité cette transformation.

M. BALDIN indique que la pétition pour le rétablissement de la ligne 34 entre Veyrier-Tournettes et Chevrier, que la commission a traitée, s'inscrit dans la contestation de la fusion entre la ligne 41 et la ligne 34, intervenue en décembre dernier. Cette fusion réduit l'offre de transport faite aux élèves habitant la commune de Veyrier et pénalise en particulier ceux du collège de Candolle et de l'école Moser. Il rappelle que cette pétition fait suite à une première pétition déposée à la commission des pétitions du Grand Conseil, actuellement en attente d'examen. Elle fait également suite à la résolution votée en décembre dernier qui demandait une augmentation du nombre de courses de la ligne scolaire C5. Demande à laquelle le Conseiller d'État d'alors, M. Dal Busco, a répondu que la fréquentation très faible de ces courses supplémentaires ne justifiait pas la mise en place d'un coût annuel de CHF 100'000 par course scolaire dédiée. La commission a donc décidé de transformer cette pétition pour le rétablissement de la ligne 34 entre Veyrier-Tournettes et Chevrier en résolution afin d'exprimer le soutien de l'ensemble du Conseil municipal. Le projet de résolution proposé ce soir par la commission souhaite le rétablissement d'une offre de transports publics adaptée aux besoins des élèves habitant la commune de Veyrier. Il demande en substance que les élèves puissent à nouveau se rendre à l'école et en revenir sans devoir changer de bus ni pâtir des fréquents retards dus au trafic qui entraînent leur exclusion de cours obligatoires. En outre, la commission estime qu'un rétablissement de la ligne 34, au moins jusqu'à Belle-Idée, avec des horaires adaptés, serait une réponse adéquate à la résolution.

Le rapport de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de résolution.

La résolution est acceptée par 18 oui et 3 abstentions.

5. Présentation du compte rendu administratif et financier 2022.

Mme TAGLIABUE informe que compte-rendu administratif et financier 2022 est disponible sur CMnet. Le document sera finalisé pendant l'été, puis mis en ligne. 200 exemplaires seront imprimés et la partie financière ne sera accessible qu'en ligne. Si quelqu'un souhaite une version papier, il pourra l'obtenir sur demande.

Mme BESSAT remarque que le Fonds de décoration notifie Mme Béatrice Deslarzes sous «membres», puis fait part de son décès plus bas. Elle considère que c'est inélégant et souhaiterait que cela soit formulé différemment.

Mme TAGLIABUE y sera attentive.

6. Propositions du Conseil administratif.

a) Crédit de construction pour le Groupe scolaire des Grands Esserts, cession gratuite et servitudes (prop. n°23.13)

M. ROBERT rappelle que le PLQ Cirses n'est toujours pas en force, d'une part du fait du référendum contre la délibération du 13 avril 2021, d'autre part en raison du recours, actuellement en instruction. Or, le bâtiment communal qui abritera non seulement le groupe scolaire, mais aussi les locaux pour des sociétés, pour la protection civile, pour le service des routes et espaces verts, ainsi qu'une aula, ne pourra être construit qu'à condition que le PLQ soit en force. Malgré cela, le Conseil administratif n'a pas souhaité modifier son calendrier et souhaite que l'école puisse accueillir ses premiers élèves pour la rentrée 2027. Pour cette raison, le Conseil administratif demande l'octroi du crédit nécessaire permettant de déposer une demande d'autorisation de construire afin que son instruction puisse se faire en parallèle au traitement de la procédure judiciaire. Cette demande fait suite aux deux crédits déjà votés par le Conseil municipal, celui pour la mise en place du concours d'architecture et celui relatif aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs. Comme l'indiquent la proposition et ses annexes, il s'agit d'un bâtiment important par sa surface et par sa programmation, qui vise une certaine exemplarité en matière environnementale. C'est un projet coûteux, puisque, déduction faite des deux montants déjà votés, le crédit demandé s'élève à CHF 68 mios. Le FIDU versera CHF 16,8 mios à la commune pour la construction des classes et la protection civile un peu plus de CHF 250'000 pour les places dans les abris. Concernant les aspects fonciers, le terrain sur lequel sera construit ce bâtiment d'environ 9'500 m² sera cédé à la commune par la Caisse de pension de l'État de Genève. Il appartient donc au Conseil municipal d'accepter cette cession et de permettre au Conseil administratif de procéder à la signature des actes notariés en lien avec cette cession. Le Conseil administratif souhaite que les Conseillers municipaux puissent en apprendre davantage sur ce projet qu'il estime indispensable pour la commune. Pour cette raison, il suggère de renvoyer cette proposition en commission des Grands Esserts.

M. MÜLLER indique prendre la parole pour ce point et le suivant. Il signale que le groupe Le Centre est conscient de l'importance et des enjeux de ce projet qui va au-delà du simple fait de construire une école primaire ou de l'aménagement des espaces publics car, selon eux, l'âme-même de ce nouveau quartier est en question. Sans infrastructures et espaces publics pensés et de qualité, les Grands Esserts resteront une simple cité-dortoir comme d'autres à Genève. Ils sont conscients d'avancer en «terrain miné» puisque la commune n'est aujourd'hui ni propriétaire de la parcelle, ni au bénéfice d'un PLQ entré en force. Ces deux éléments font que ce projet évoluera probablement beaucoup entre aujourd'hui et l'entrée en vigueur des autorisations de construire dans quelques années. Toutefois, ils considèrent que ces incertitudes et retards ne doivent pas arrêter la commune, ni remettre en question ces montants d'environ CHF 77 millions. La commission des Grands Esserts s'est déjà penchée à plusieurs reprises et le fera encore le 21 juin sur cette problématique. C'est pourquoi ils proposent d'entrer en matière et d'envoyer ces deux objets en commission des Grands Esserts.

Mme BESSAT déclare que le groupe Socialistes-Vert.e.s remercie le Conseil administratif de sa pugnacité et de sa juste vision. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commission des Grands Esserts.

Mme GAUTROT signale que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette proposition pour l'école des Grands Esserts. Ils sont satisfaits de l'avancée du projet. Son coût est très important pour la commune, mais c'est le prix à supporter pour la création de cette école de 24 classes. Après les mauvaises expériences vécues dans de grands chantiers de la commune – comme à l'école de Bois-Gourmand et à l'espace Grand-Salève, où il y a eu soit malfaçon, soit un retard important à la livraison du chantier – ils souhaiteraient connaître les compensations en faveur de la commune demandées aux corps de métiers, aux architectes et aux maîtres d'ouvrages, en cas de nouveaux problèmes. Ils acceptent l'entrée en matière et demandent le renvoi en commissions des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration.

M. SCHOCH indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance du projet de délibération du Conseil administratif concernant le crédit de construction pour le bâtiment communal incluant le groupe scolaire des Grands Esserts, cession gratuite et servitudes. Ils entrent en matière et proposent le renvoi en commissions des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration.

M. BERNHEIM indique que le groupe PLR soutient la proposition et l'entrée en matière. Ils demandent le renvoi en commissions des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration.

L'entrée en matière est acceptée par 20 oui et 1 abstention.

Mme BESSAT demande des explications quant à un éventuel renvoi en commission des finances, sécurité et administration, qu'elle juge prématuré.

M. MARTIN indique qu'il y aura deux commissions des Grands Esserts avant la prochaine commission des finances, sécurité et administration. Ce n'est donc pas un problème de voter le renvoi dans les deux commissions dès maintenant, pour traiter ce point et le suivant.

Mme CHERBULIEZ indique que le groupe PLR demande un renvoi en commission des finances, sécurité et administration car il s'agit d'un budget important. Par ailleurs, ils souhaitent que l'objet soit complètement traité en commission des Grands Esserts avant de passer à celle des finances, sécurité et administration.

Mme BESSAT est satisfaite de ces explications.

Le renvoi en commission des Grands Esserts est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est accepté par 20 oui et 1 non.

b) Crédit de réalisation pour la 1^{ère} étape du projet d'aménagement des espaces publics des Grands Esserts (prop. n°23.14)

M. MARTIN signale que les commissaires des Grands Esserts ont pu suivre, le 23 mai dernier, une présentation du mandataire de la commune, le groupement Essvert, pour la réalisation de l'ensemble des espaces publics de la totalité du périmètre. Une séance de travail a eu lieu avec le groupement Essvert, l'assistant maître d'ouvrage de la commune et le Conseil administratif, le 11 mai dernier, lors de laquelle a été validée l'intention ferme de proposer une demande de crédit pour la réalisation de la première étape des espaces publics de ce projet. La réussite de ces espaces publics communaux est primordiale et il est important que l'ensemble des groupes politiques prennent connaissance de l'ampleur de ce projet, de sa diversité et de ses contraintes. La qualité de ces espaces extérieurs est essentielle pour garantir le succès de ce développement, tout en restant conforme aux normes en vigueur et en accordant une attention particulière à la qualité, à la pérennité, à l'intégration paysagère et au respect de l'environnement. L'exposé des motifs rappelle les crédits précédents liés aux espaces publics, validés par le Conseil municipal. La complexité de ce grand projet, mélangeant à la fois des aménagements routiers, des constructions aux délais différents, des modifications d'infrastructures (comme tout ce qui concerne les canalisations) et des cessions de terrain, demande une coordination étroite avec plusieurs acteurs. Le Conseil administratif présente volontairement une demande de crédit qui ne concerne que la première étape. L'ensemble des annexes indique toutefois le coût financier total estimé des aménagements des espaces publics pour le périmètre global. Un graphique présente les différentes phases et les travaux sont en cohérence avec l'avancement des deux pièces urbaines en construction. Le chemin des Beaux-Champs fait également l'objet d'une amélioration et les containers enterrés du début du chemin seront redimensionnés. La deuxième étape comporte un avant-projet avec plusieurs propositions de réalisation. Cette étape dépend de la temporalité des décisions juridiques liées au recours en cours, de la temporalité voulue suite au référendum et des éventuelles modifications des normes quant aux matériaux utilisables et au coût de ceux-ci lorsqu'ils seront déterminés. Néanmoins, le travail commun entre le groupement Essvert, l'assistant maître d'ouvrage et le service Aménagements, constructions et infrastructures de la commune, donne une estimation de ce que pourrait être le crédit que le Conseil administratif proposera dès que le PLQ des Cirses sera en force et la temporalité des constructions finalisée. De ce fait, la deuxième étape est encore sujette à modifications et la motion adoptée en mai 2023 permettra d'apporter d'éventuelles nouvelles intentions, dans le cadre des

contraintes connues. Cette proposition comporte également des options qui impacteront les montants à attribuer à ces crédits. Il s'agit de dispositions particulières en faveur de la durabilité et de la transition écologique en lien avec l'exemplarité souhaitée au niveau du quartier (pépinière sur site et/ou réutilisation du béton). Le Conseil administratif a souhaité les partager tout en informant les membres de ce Conseil que certaines de ces options proposées par le groupement ont déjà été intégrées dans la proposition de base, notamment la signalétique. Une volonté de la part du Conseil municipal d'intégrer tout ou une partie de ces options nécessitera une modification du montant du crédit demandé, et donc une modification de délibération. Par ailleurs, la volonté de communiquer de la manière la plus transparente est également prise en considération dans le coût total en mandatant une agence de communication. En ce qui concerne la planification de cette étape, elle s'appuie sur un vote du Conseil municipal prévu lors de la séance de septembre, permettant le démarrage de la phase d'appel d'offres fin octobre 2023, et potentiellement le début des travaux, 12 mois après, pour une mise en exploitation en octobre 2025. Ainsi, le Conseil administratif demande au Conseil municipal d'ouvrir un crédit de CHF 8,750 millions pour réaliser la première étape des espaces publics des Grands Esserts.

M. BERNHEIM indique que le groupe PLR soutient cette proposition et souligne la qualité du travail fourni par les représentants de la commune et les mandataires tout au long de ce projet, en particulier lors de la présentation faite le 23 mai en commission des Grands Esserts. Les motivations au cœur de ce travail sont rappelées : la durabilité et la transition écologique. Dans un contexte avec plusieurs inconnues, notamment la problématique de temporalité évoquée par le Conseil administratif impliquant de nombreuses contraintes (récupération des eaux, mobilité et sécurité, arborisation, etc.), les mandataires se sont interrogés sur la meilleure façon de donner vie à ce nouveau quartier et de garantir une transition harmonieuse entre le cœur historique de Veyrier en intégrant les habitants de Pinchat et du plateau de Vessy, tout en assumant un «trait d'union» avec les communes voisines. L'annexe du projet contient plusieurs options ayant pour but de créer un quartier où il fait bon vivre, sans oublier les aspects écologiques. À ce sujet, ils évoquent une question concernant la récupération des matériaux. Ces points sont restés ouverts afin d'intégrer les élus à la discussion. Ainsi, il est proposé notamment la récupération de dallages de béton dans le respect de plusieurs critères (distance entre le lieu de récupération et le lieu de stockage, impact écologique du traitement des matériaux récupérés, quantité en suffisance, stockage, etc.). Afin d'approfondir les choix d'options et les questions financières liées à ce projet, ils proposent l'entrée en matière et le renvoi en commissions des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration.

M. JOUSSON évoque la dernière séance de la commission des Grands Esserts en compagnie du groupement Essvert, en charge du projet de réalisation des espaces publics des Grands Esserts. Leur présentation détaillée a convaincu les commissaires de la grande qualité du travail engagé. Différents thèmes ont été abordés : la végétalisation par la plantation de 500 arbres, dont certains dit majeurs, à six endroits stratégiques ; l'utilisation des eaux pluviales pour alimenter les fosses de plantations ; des noues d'absorption afin de réinfiltrer la nappe phréatique ; la matérialité des sols ; l'éclairage nocturne et le mobilier. Le groupe Veyrier-Ensemble considère ce projet très complet et signale que la demande de crédit concerne la réalisation de la première étape, soit le chemin des Beaux-Champs et un tiers de l'esplanade Jean-Piaget. En complément de cette demande de CHF 8,8 millions, le Conseil administratif sollicite les

Conseillers municipaux sur deux options. D'une part, la création d'une pépinière pour CHF 60'000 en première étape et CHF 215'000 en seconde étape. D'autre part, le réemploi de dalles de béton, issues de la déconstruction, pour CHF 240'000 en première étape et CHF 410'000 en seconde étape. Ces deux options doivent être discutées en commission des Grands Esserts, afin de faire des recommandations pour la commission des finances, sécurité et administration. Pour la pépinière, se pose la question de la garantie sur les arbres lors de leur plantation définitive, des années après leur achat. Pour le réemploi de dalles de béton, il s'agira de l'unité souhaitée pour l'esplanade Jean-Piaget, en regard de l'exemplarité apportée à la réutilisation de matériaux extrêmement énergivore en fabrication, ainsi qu'au dégagement de CO₂ généré. Ils voteront l'entrée en matière pour cette demande de crédit et demandent son renvoi en commissions des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette proposition avec intérêt. Ils estiment que les aménagements des espaces publics aux Grands Esserts sont très importants pour réussir ce quartier qui accueillera au moins 4'000 nouveaux habitants. Ils espèrent qu'une attention particulière sera donnée à la préservation de l'environnement de ce nouveau quartier. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commissions des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration.

L'entrée en matière est acceptée par 20 oui et 1 abstention.

Le renvoi en commission des Grands Esserts est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 21 oui.

M. MARTIN, au nom du Conseil administratif, remercie les Conseillers municipaux de ces entrées en matière et renvois en commissions. Il rappelle et insiste sur le fait qu'il n'y aura pas 4'000 habitants dans le futur quartier, mais 3'000 tout au plus.

c) Établissement d'un plan de site et d'un plan localisé de quartier pour le périmètre du Petit Veyrier et du Pré Princep (prop. n°23.15)

M. ROBERT indique que le Conseil administratif souhaite lancer l'élaboration d'un plan de site pour le Petit-Veyrier. Il rappelle que, selon la législation en vigueur, un plan de site vise notamment à déterminer les mesures propres à assurer la sauvegarde ou l'amélioration des lieux telles que, par exemple, le maintien de bâtiments existants, les angles de vue, les conditions relatives aux constructions, les installations et exploitations de toute nature, les cheminements ouverts au public ou les réserves naturelles. Ce plan de site est inscrit dans le plan directeur communal depuis 2007. Cependant, même si un crédit a été voté en 2014 pour initier une étude pour sa réalisation, le projet est depuis resté en suspens. L'urbaniste communal a repris cet objet il y a de nombreux mois. Une des difficultés rencontrées tient au fait qu'une partie de la surface est constituée par des parcelles constructibles en zone 5 ou 4B. Il estime que deux visions s'opposent. La première, en lien avec la préservation d'un site et la seconde, avec le respect du droit de construire au bénéfice de privés. Il ajoute

également la volonté d'entretenir un bâtiment historique, à savoir la maison de maître de la propriété Long, cadre des négociations ayant abouti aux accords d'Évian, ainsi que le magnifique parc arboré. Dès lors, la commune a proposé de traiter en parallèle l'élaboration du plan de site et celle d'un PLQ. Cette démarche a été approuvée tant par l'Office des monuments et sites que par l'Office de l'urbanisme et l'hoirie Long. Elle consiste principalement à redéfinir le périmètre du plan de site et à garantir l'existence d'une zone non constructible entre ce périmètre et les aires d'implantation des bâtiments du PLQ, afin de dégager une vue suffisante en contrebas. La proposition suggère également d'étendre au PLQ deux autres parcelles voisines, afin d'assurer une cohérence dans le développement de cette zone. Comme c'est la première fois que le Conseil municipal est saisi d'un tel objet, il serait intéressant d'en discuter en commission.

Mme BATARDON remarque que la proposition de plan de site et d'un PLQ contient deux sites bien distincts : à la fois une zone villas, située au Petit-Veyrier au lieu-dit pré Princep et propriété des héritiers d'Olivier Long ; ainsi qu'une zone 4B protégée située le long de la route du Pas-de-l'Échelle, propriété de GCD Holding SA. L'établissement d'un PLQ permettrait d'assurer une cohérence d'ensemble. À la vue de l'ampleur d'un tel projet, le groupe Veyrier-Ensemble souhaite aborder le sujet en commission afin d'évaluer son enjeu avant d'engager une procédure d'adoption. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement.

M. ZUFFEREY signale que les Vert'Libéraux préavisent favorablement l'avant-projet du «Petit-Veyrier», notamment parce qu'à la lecture de la proposition du Conseil administratif, ils constatent une réelle volonté de respecter le cadre, le patrimoine qui l'entoure, ainsi que l'environnement. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement.

M. HUTZLI signale que le groupe Le Centre a pris connaissance de la proposition du Conseil administratif concernant ce projet. Ils estiment que la zone est sensible comme celle de Sierne. Après de nombreuses discussions, ils aimeraient être rassurés quant à la préservation du secteur. Ils proposent l'entrée en matière et le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement. Ils remercient le service Aménagement, constructions et infrastructures de son travail.

Mme BESSAT réitère ses remerciements au Conseil administratif et au service concerné. Le groupe Socialistes-Vert.e.s entre en matière et demande le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement.

M. MONNAT indique que le groupe PLR entre en matière et demande le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement est accepté à l'unanimité – 21 oui.

7. Propositions des Conseillers municipaux.

Pas de proposition.

8. Questions et divers.

M. HUTZLI souhaite savoir pourquoi les fontaines ne sont pas totalement arrêtées. Il relate également des plaintes quant aux mégots de cigarettes aux arrêts de bus. Il demande pourquoi certains arrêts de bus n'ont pas de cendriers.

M. MARTIN indique que, si l'arrêt est situé sur une route cantonale, il dépend du canton. En revanche, l'abribus dépend de la commune et les cendriers des TPG. Le nettoyage est géré par la commune. Il rappelle la nouvelle loi qui interdit désormais de fumer aux arrêts de bus. En ce qui concerne les fontaines, il apportera des précisions prochainement.

M. DUC demande s'il est possible d'avoir les chiffres de fréquentation de la piscine Harmony en vue de la prochaine élaboration du budget.

Mme TAGLIABUE indique que le Conseil administratif va recevoir prochainement les représentants d'Harmony et la question de la fréquentation fait partie des sujets qu'ils souhaitent aborder. Elle souhaite savoir combien d'adhérents veyrites et d'autres communes se rendent à la piscine et au fitness. Elle s'engage à revenir avec plus de précisions.

Mme CHERBULIEZ souhaite que ces chiffres de fréquentation soient accompagnés des projections espérées pour une comparaison effective et pertinente.

M. MARTIN indique que le Conseil administratif dispose du plan financier en guise de comparaison.

Mme BISSON évoque les plaintes d'une Veyrite concernant le trottoir de la route de l'Uche, où des herbes piquent les pattes des chiens. Cette personne se trouve dans la salle et peut montrer des photos du problème.

M. ROBERT suggère d'écrire à la commune pour signaler ce problème et d'y joindre les photos. La commune verra ensuite de quelle façon elle peut agir.

M. MESOT souhaiterait des informations et des chiffres sur les emplois jeunes cette année, en comparaison des autres années.

Mme TAGLIABUE ne connaît pas les chiffres exacts, mais signale une petite augmentation. L'année prochaine, il y aura plus de recrutement pour l'été. En revanche, si la question se porte sur les petits jobs tout au long de l'année, elle pourra répondre à cette question prochainement en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Mme GAUTROT invite tous les Conseillers à participer à la grillade annuelle organisée le 7 juin prochain à l'école de Pinchat à partir de 18h30 par l'Association des intérêts de Pinchat.

Mme TAGLIABUE la remercie. Elle mentionne également à tous les commissaires de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale la réunion organisée par le Cartel des sociétés le mardi 20 juin 2023 à 20h30 au local du Fil d'argent. Cette réunion vise à réfléchir sur le futur de la Vogue.

M. KAPANCI signale son oubli, lors d'une séance antérieure, de remercier l'administration de son travail et de la bonne tenue des comptes 2022.

Mme CHERBULIEZ remercie l'administration pour L'Ecu d'or.

La séance est levée à 20h40.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le secrétaire
du Conseil municipal

Cédric Zufferey

Le président
du Conseil municipal

Alain Pautex